

DATE D'AFFICHAGE
20 septembre 2018

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Nelly DUTU, la Maire.

Madame DUTU,

Mesdames BELOT, HOCDÉ, RAFIQ, (*jusqu'à la délibération 2018-073 incluse*),
Messieurs BLÉE, GRENOUILLET, Adjoints au Maire.

Etaient présents :

15 : *jusqu'à la délib. n°2018-068 inclus*

16 : *de la délib. n°2018-068 à 2018-073 inclus*

15 : *de la délib. n°2018-074 à 2018-084 inclus*

14 : *de la délib. n°2018-085 à 2018-089 inclus*

Mesdames BELKHIR, DE PINA, GOODMAN, LATORRE, ROY,
Messieurs ALICHIKH, BOURGOIN, HAKKI (*à partir de la délibération 2018-069*),
Conseillers Municipaux Délégués.

Madame ROUSSEAU, Monsieur DAINVILLE (*jusqu'à la délibération 2018-084 incluse*),
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés & représentés :

7 : *délib. n°2018-067 à 073.*

7 : *délib. n°2018-074 à 084*

6 : *délib. n°2018-085 à 089*

Absents excusés & représentés : Mesdames GUILLET, NEDJARI,
RAFIQ (*à partir de la délibération 2018-074*) ; Messieurs TRAORÉ (*jusqu'à la délibération 2018-073*),
MARE, QAMAR, RAOUL (*jusqu'à la délibération 2018-084*),
MEY.

Absents :

7 : *délib. n°2018-067 à 68 inclus*

6 : *délib. n°2018-069 à 073 inclus*

7 : *délib. n° 2018-074 à 084*

9 : *délib. n° 2018-085 à 089*

Absents : Mesdames BONZOM, MAILLOT, LE COZ.

Messieurs DAINVILLE (*à partir de la délibération 2018-085*), HAJJAJ, HAKKI
(*jusqu'à la délibération 2018-068 incluse*), HOUFAF-KHOFAF, MOUSSA,
RAOUL (*à partir de la délibération 2018-085*), TRAORÉ (*à partir de la délibération 2018-074*).

Pouvoirs :

7 : *délib. n°2018-067 à 073*

7 : *délib. n°2018-074 à 084*

6 : *délib. n°2018-085 à 089*

Pouvoirs :

Madame GUILLET pouvoir à Madame DUTU

Madame NEDJARI pouvoir à Madame BELKHIR

Madame RAFIQ pouvoir à Monsieur GRENOUILLET (*à partir de la délibération 2018-074*)

Monsieur TRAORÉ pouvoir à Madame RAFIQ (*jusqu'à la délibération 2018-073*)

Monsieur MARE pouvoir à Madame BELOT

Monsieur QAMAR pouvoir à Monsieur BLÉE

Monsieur RAOUL pouvoir à Monsieur DAINVILLE (*jusqu'à la délibération 2018-084*)

Monsieur MEY pouvoir à Madame ROUSSEAU

Madame BELOT

Mesdames ANTONETTI et HAKKI,

Messieurs DJERBOUA et ORTEGA-PELLETIER

Secrétaire de séance

Assistaient également à la séance :

La séance étant ouverte à 20h15

2018-067 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2018

2018-068 Compte-rendu des décisions n° 2018-012 à 2018-041

Le Conseil Municipal :

- **Prend connaissance** du relevé des décisions du Maire (n°2018-042 à 2018-082).

Points soumis à délibération :

/ RESSOURCES HUMAINES /

2018-069 Mise en œuvre du Décret du 9 mai 2012 portant réforme des concessions de logements. – présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité de 18 voix pour et 5 abstentions (A. ALICHIKH, N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, L. RAOUL, D. MEY) :

- **Approuve** les nouvelles dispositions relatives aux logements de fonction.
- **Approuve** la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction par nécessité de service : un gardien de l'Hôtel de Ville/Appariteur.
- **Approuve** la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction par convention d'occupation précaire avec astreinte :
4 agents chargés d'accueil et d'entretien d'équipements sportifs,
1 agent polyvalent des services technique,
1 agent chargé des suivis des entreprises.
- **Fixe** le montant :
de la valeur locative de référence et d'autoriser sa révision,
des charges et d'autoriser sa révision.
- **Approuve** le règlement d'astreinte des agents logés.
- **Donne** tous pouvoirs à Madame La Maire ou son représentant afin d'effectuer toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette réforme.
- **Imputer** les recettes correspondantes sur le budget de la ville.

2018-070 Modalités d'astreinte – présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité de 16 voix pour et 7 abstentions (A. ALICHIKH, D. BELKHIR, A. NEDJARI, N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, L. RAOUL, D. MEY) :

- **Attribuer** les primes et indemnités mentionnées ci-dessous aux agents titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents non titulaires, à temps complet et non complet, assurant l'astreinte technique et hors filière technique permettant d'être en mesure d'intervenir pour tout événement pouvant se produire sur le territoire de la commune.
- **Instaurer** la mise en place de la rémunération comme suit :

A - Filière Technique

Catégorie d'astreinte	Astreinte d'exploitation	Astreinte de sécurité	Astreinte de Décision
Periode d'astreinte			
Semaine complète	159,20 €	149,48 €	121,00 €
week end (du vendredi soir au lundi matin)	116,20 €	109,28 €	76,00 €
Nuite entre lundi et samedi (inférieure à 10h)	8,60 €	8,08 €	10,00 €
Nuite entre lundi et samedi (supérieure à 10h)	10,75 €	10,05 €	10,00 €
Samedi	37,40 €	34,85 €	25,00 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €	43,38 €	34,85 €

Intervention en cours d'astreinte

Le nouveau régime se caractérise également par la création d'une indemnité d'intervention pendant les périodes d'astreintes.

Période d'intervention	Indemnité Horaire
Nuit	22,00 €
Samedi	22,00 €
Dimanche et jour férié	22,00 €
Jour de semaine	16,00 €

B - Hors Filière Technique

Periode d'astreinte	Astreinte
Semaine complète	149,48 €
de lundi matin au vendredi soir	45,00 €
du vendredi soir au lundi matin	109,28 €
nuit de semaine	10,05 €
Samedi	34,85 €
Dimanche ou jour férié	43,38 €

Intervention en cours d'astreinte

Période d'intervention	Avant le 12/11/2015	A partir du 12/11/2015
Nuit	22,00 €	24,00 €
jour de semaine	11,00 €	16,00 €
samedi	11,00 €	20,00 €
Dimanche ou jour férié (journée)	22,00 €	32,00 €

- La délibération du 23 mars 2012 est abrogée.
- **Imputer** les dépenses correspondantes sur le budget de la ville

2018-071 Modification du temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique. – présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Supprimer**, à compter du 1^{er} octobre 2018, un emploi permanent à temps non complet (à 9 heures 30 hebdomadaires) d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

- **Créer**, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet (à 8 heures hebdomadaires) d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.
- **Inscrire** au budget les crédits correspondants.

/FINANCES /

2018-072 Approbation de la Décision modificative n° 1. – présenté par Mme la Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la Décision Modificative n°1, ainsi que les pièces afférentes, chapitre par chapitre, soit un total de :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
SOLDE		

2018-073 Avis sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines du 18 juin 2018 pour ce qui concerne les compétences suivantes : Médiathèques et Gémapi. – présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'émettre un avis favorable sur le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 18 Juin 2018 concernant la compétence GEMAPI et un avis favorable sous réserve de recalcul des éléments financiers de la Ville de Plaisir sur la compétence Médiathèque.

2018-074 Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le fonctionnement de l'équipement culturel Le Scarabée. – présenté par Madame Hocdé

Le Conseil Municipal, à la majorité de 19 voix pour et 3 abstentions (N. DUTU, M-P. GUILLET, S. HOCDE) :

- **Accepte** le versement par Saint-Quentin-en-Yvelines d'un fonds de concours d'un montant de 57 496 € au titre de l'année 2018 au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement afférent à l'équipement culturel le Scarabée, selon les dispositions de la délibération n°2016-558 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2016 et 2018-292 du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018.
- **Dit** que la part communale prise en charge pour le fonctionnement de l'équipement culturel le Scarabée est au moins égale au montant du fonds de concours versé par Saint-Quentin-en-Yvelines, soit un montant de 57 496 €.
- **Autorise** la Maire à signer avec Saint-Quentin-en-Yvelines la convention de versement du fonds de concours 2018 ainsi que toutes pièces y afférent.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 au chapitre 74.

2018-075 Attribution d'un complément de subvention aux associations ayant proposé un repas au personnel travaillant à la Fête de Juin. – présenté par Mme la Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Attribue** les subventions suivantes :
 - Pan'Des Sens44.00 €
 - FCPE16.50 €
 - Enfant du Petit Pays19.50 €
 - Tintamare114.00 €
 - Saveurs du Monde96.50 €
 - Embêlo25.50 €
- **Dit** que les crédits seront prélevés sur l'imputation 65-6474-020.

2018-076 Mandat spécial pour la délégation à PANICALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder un mandat spécial aux membres de cette délégation, composée de la Maire, du 1^{er} Adjoint et la Conseillère Municipale déléguée aux affaires internationales, les 26-27-28 et 29 octobre 2018, pour se rendre à Panicale à l'occasion de la fête de l'huile du pain et de la châtaigne.
- **Décide** de prendre en charge les frais de transport afférents au déplacement de cette délégation les 26-27-28 et 29 octobre prochains,
- **Autorise**, le cas échéant, le paiement direct des factures aux agences de voyages ou compagnie de transport, comme le remboursement du Comité de Jumelage qui en aurait fait l'avance.
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au budget communal aux chapitres 011 et 65.

2018-077 Subvention exceptionnelle à l'association APJIP (Association pour une Paix Juste Israélo-Palestinienne) pour le soutien à l'achat d'un bus – présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité de 18 voix pour et 4 abstentions (N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, L. RAOUL, D. MEY) :

- **Attribue** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association APJIP.
- **Autorise** la Maire à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au budget communal.

/DÉVELOPPEMENT SOCIAL/

2018-078 Renouvellement du projet social du Centre Socioculturel et de l'agrément CAF associé. – présenté par Madame Hocdé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le contenu du nouveau projet social qui conditionne l'octroi d'un financement de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, relative à la prestation de service Centre social (animation globale et coordination – animation collective familles), couvrant la période du 01 Janvier 2019 au 31 décembre 2022.
- **Autorise** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ainsi que toutes les pièces administratives afférentes au dossier de financement.

/TRAVAUX - AMÉNAGEMENT/

2018-079 Lancement d'une procédure de mise en concurrence pour des travaux d'aménagement du cimetière à La Verrière. – présenté par M. Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement du cimetière à La Verrière.
- **Décide** de lancer un marché de travaux selon la procédure adaptée.
- **Dit** que le montant estimé est de 566 470,00 € TTC pour l'ensemble des travaux.
- **Dit** que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget communal.
- **Autorise** la Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2018-080 Lancement d'une procédure de mise en concurrence pour des travaux de création d'un équipement de la petite enfance. – présenté par M. Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la passation d'un marché de travaux pour la création d'un équipement de petite enfance à La Verrière.
- **Décide** de lancer un marché de travaux selon la procédure adaptée.
- **Dit** que le montant estimé est de 1 796 467 € HT soit 2 155 760, 40 € TTC pour l'ensemble des travaux.
- **Dit** que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget communal.
- **Autorise** la Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2018-081 Autorisation de signature de la déclaration préalable pour les travaux de sécurité du Scarabée. – présenté par M. Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, les demandes d'autorisations d'urbanisme qui permettront d'engager les travaux et de satisfaire le programme et les échéances fixées.
- **Dit** que les travaux seront réalisés au premier trimestre 2019 après validation des autorisations administratives.
- **Dit** que les crédits permettant la réalisation des travaux sont inscrits au budget principal de la ville.

2018-082 Demande de subvention dans le cadre du dispositif de reversion des produits d'amendes de police. – présenté par M. Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter auprès du Conseil Départemental, pour l'année 2018, une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes.
- **Décide** que la demande de réversion concerne les travaux de sécurité routière à réaliser autour du groupe scolaire du Bois de l'Étang et sur les abords des écoles.
- **Dit** que le coût des travaux s'élève à 10 212,00 € TTC, soit un montant de subvention de 8169,00 € et un restant à la charge de la commune de 2042,40€.

- **Dit** que la Ville s'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux.
- **Dit** que la Ville s'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.
- **Autorise** la Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

/URBANISME/

2018-083 Autorisation accordée à Madame la Maire de déposer une déclaration préalable de travaux concernant le projet d'aménagement du cimetière. – présenté par M. Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame la Maire de La Verrière à déposer une déclaration préalable de travaux concernant le réaménagement du cimetière communal.
- **Autorise** Madame le Maire de La Verrière à signer, à cette fin, tout document relatif à la demande de déclaration préalable de travaux concernant le réaménagement du cimetière communal.

2018-084 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Approbation de la convention du plan yvelinois d'amorce à la rénovation urbaine. – présenté par Monsieur Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuver** la convention intercommunale d'amorce à la rénovation urbaine de la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines, d'une enveloppe de 15 047 802 euros sur l'autorisation de programme et qui accorde une subvention de 1 025 677 euros à la Ville de la Verrière en tant que maître d'ouvrage de l'opération Aménagement des espaces extérieurs du quartier Orly Parc 1 à La Verrière.
- **Autoriser** la Maire ou son représentant à signer la convention entre le département, SQY et les communes et bailleurs concernés, ainsi que les avenants y afférents.

2018-085 Demande de subvention auprès du Conseil Régional – Approbation du contrat d'aménagement régional. – présenté par Monsieur Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le programme des opérations présenté ci-dessus, les montants indiqués dans le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation du programme opérationnel.
- **Sollicite** auprès du Conseil Régional l'attribution d'une subvention de 1M € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.
- **S'engage :**
- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- Sur le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation du programme opérationnel,
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur,
- Sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil Régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de

- subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil Régional,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

2018-086 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Approbation du contrat départemental d'équipement.– présenté par Monsieur Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Arrête** le programme définitif du Contrat Départemental Equipement et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation.
- **Sollicite** auprès du Conseil départemental des Yvelines la (les) subventions fixée(s) par la délibération susvisée.
- **S'engage à :**
 - . réaliser les travaux selon l'échéancier prévu,
 - . ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil Départemental,
 - . maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans,
 - . présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur,
 - . demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financées,

Le cas échéant :

- . présenter des opérations sur des terrains ou des bâtiments dont la commune est propriétaire.

2018-087 Convention de mise à disposition du Système d'Information entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la Commune.– présenté par Monsieur Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention de mise à disposition du Système d'Information Géographique entre SQY et la commune.
- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer la convention entre SQY et la commune pour une durée d'un an reconductible tacitement pour une durée maximale de 3 ans.

2018-088 Foncier – parcelle AA71 – avenue des Noës – Acquisition foncier Adoma.– présenté par Monsieur Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'acquisition de la parcelle cadastrée AA n°71, de 14 m² issue de la division de la parcelle AA n°60 sise avenue des Noës à La Verrière pour un montant de 95 €/m² HT, soit 1 330 € HT, ainsi que les frais y afférents (géomètre, notaire).
- **Dit** que le montant de cette acquisition sera imputé au budget communal 2018.
- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette procédure.

2018-089 Foncier – cession de la parcelle AL 55 – 24 rue des Fleurs.– présenté par Monsieur Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la cession du terrain cadastré AL 55 pour une surface totale de 402 m² à Monsieur et Madame LECORNUE pour un prix de 150 000 € HT.
- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette cession, notamment l'acte authentique de vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Publié et affiché en mairie, à La Verrière le 02 octobre 2018, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Maire,



Nelly DUTU